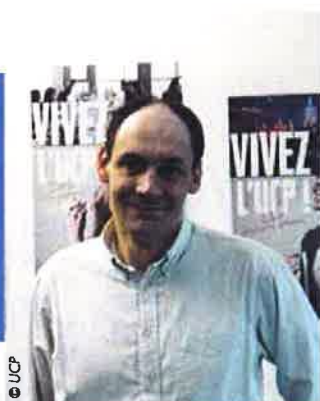


HANDICAP ET UNIVERSITÉS : VERS UN CHANGEMENT DES MENTALITÉS ?

Il y a 10 ans, la loi du 11 février 2005 imposait aux établissements scolaires d'adapter leurs processus d'accueil aux personnes handicapées. En 2013-2014, environ 16 000 jeunes français en situation de handicap suivent des études supérieures, un nombre qui a doublé en 5 ans. Et pourtant, 80 % de ceux en âge de travailler ont un niveau inférieur au Baccalauréat. Focus sur les avancées pédagogiques de deux universités pionnières dans la prise en compte du handicap.

LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP EN 2014 SONT DE FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU ENCORE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES DIPLÔMÉS HANDICAPÉS. MAIS AVANT D'INTÉGRER LE MONDE DU TRAVAIL, LA QUESTION DU PARCOURS ACADÉMIQUE SE POSE. QUEL ACCUEIL ET QUELLE PLACE POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DANS LES UNIVERSITÉS ?

PATRICK COURILLEAU, CHARGÉ DE MISSION HANDICAP À L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE



QUELLES SONT LES MESURES MISES EN PLACE POUR ACCUEILLIR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DANS VOTRE UNIVERSITÉ ?

Notre objectif est de doter l'établissement d'une structure d'accueil performante. L'accompagnement des jeunes démarre avant même leur arrivée dans nos locaux. Ils sont invités à nous contacter afin d'organiser ensemble leur parcours académique en fonction de leur handicap. Nous nous adaptons à leurs besoins, par exemple en aménageant leur emploi du temps, ou en modifiant nos méthodes d'enseignement.

Nous favorisons également les activités « ludiques » pour sensibiliser l'ensemble des étudiants et professeurs, avec des manifestations handisport, des cycles de conférences, voire des ateliers pour apprendre à utiliser un fauteuil roulant !

À 10 ANS, QUELLE SERA LA PERCEPTION DU HANDICAP EN ENTREPRISE ?

L'intégration sera plus facile. Comme les futurs managers auront évolué aux côtés d'étudiants handicapés, ils comprendront mieux ce problème et développeront de meilleures procédures d'accueil dans leurs structures. Les salariés déclareront plus facilement leur handicap, sans craindre d'être laissés de côté.

Le handicap
ne doit plus
être vu comme
un frein à
l'épanouissement
académique et à
l'insertion
professionnelle.

© Valdis torms - Fotolia

SALHIA BEN-MESSAHEL, VICE-PRÉSIDENTE DU PÔLE VIE ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ LILLE 3

COMMENT S'ORGANISE L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

En 2008, nous avons mis en place un « Relais Handicap », une équipe composée de chargés d'accueil dont la mission est d'encadrer les jeunes. Selon la filière envisagée, nous aménageons le cursus de l'étudiant et lui attribuons un « binôme référent handicap » (un enseignant et un membre de l'administration), qui est son interlocuteur privilégié. Un des projets les plus chers à notre université concerne les Cordées de la Réussite Handicap, en partenariat avec des collègues et des lycées. Notre devoir est d'expliquer aux plus jeunes que handicap peut rimer avec études supérieures, que des aménagements peuvent toujours être trouvés.



QUELS SONT VOS GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRATION ?

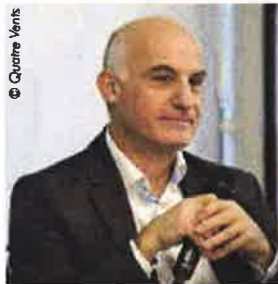
Nos actions portent leurs fruits : le nombre d'étudiants à s'être manifestés auprès du Relais a augmenté de 50 % en 5 ans. Le numérique est un formidable outil pour faciliter l'accueil et l'apprentissage de ces élèves. Des plateformes numériques et des cours par correspondance sont en place. Des chercheurs en sociologie à l'université ont même travaillé sur un concept de tablette permettant à un étudiant mal voyant de découvrir les œuvres exposées dans un musée ! Nous poursuivons des actions de sensibilisation telles qu'une initiation à la lecture en braille ou une conférence sur l'autisme. Les élèves comme les professeurs doivent être conscients que le handicap est l'affaire de tous.

CHRISTIAN GRAPIN, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION TREMPLIN - ÉTUDES, HANDICAP, ENTREPRISES

TREMPLIN - ÉTUDES, HANDICAP, ENTREPRISES, CRÉÉE EN 1992, RÉUNIT PLUS DE 200 ENTREPRISES PARTENAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL. QUELLE EST VOTRE MISSION ?

Nous accompagnons le jeune étudiant en situation de handicap, afin qu'il aille le plus loin possible dans son expérience académique. Pour cela, nous l'encourageons à confirmer ou réorienter son parcours, en lui proposant de s'immerger dans différents univers professionnels. Nous collaborons aussi avec les entreprises et les centres de formation, et les incitons à adapter leurs infrastructures, comme à faciliter l'accès à l'information, pour mieux accueillir les personnes concernées.

© Quatre Vents



avec prudence, en entamant un BTS, puis en évoluant vers un parcours Bac+4/5. Les exemples ne sont pas si rares chez TREMPLIN.

QUE PENSEZ-VOUS DES ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LES UNIVERSITÉS ?

C'est une bonne chose. Les établissements ne facilitent pas seulement l'accès aux bâtiments, mais aménagent aussi leurs cursus et leurs cours pour s'adapter aux handicaps. Les élèves d'aujourd'hui sont les managers de demain : ils doivent être sensibilisés. TREMPLIN Handicap se tient prêt à intervenir dans toutes les écoles qui souhaitent ouvrir leurs étudiants à la question du handicap.

VOUS DÉCLAREZ : « A LA RENTRÉE 2012, MOINS DE 16 000 JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP ÉTAIENT SCOLARISÉS DANS LE SUPÉRIEUR. » COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS CE CONSTAT ?

Par rapport à 2005, la situation s'est améliorée. Il y a 10 ans, environ 8 500 étudiants handicapés étaient scolarisés dans l'enseignement supérieur.

Toutefois, un phénomène d'autocensure existe toujours. Certains jeunes, influencés ou non par leurs parents, ne poursuivent pas des études post-Bac par crainte que leur handicap soit un frein à leur succès. Les cursus Bac +2/3 jouent un rôle essentiel : l'étudiant peut y avancer

LE GOUVERNEMENT SE VEUT OPTIMISTE QUANT À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE MONDE PROFESSIONNEL. QUELLE EST VOTRE VISION DE L'AVENIR ?

Les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation légale d'employer 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs. Les pouvoirs publics ne doivent pas chercher à augmenter ce taux, mais favoriser l'inclusion scolaire et universitaire des jeunes en situation de handicap, pour qu'ils puissent répondre aux profils et niveaux de qualification recherchés par les entreprises. Mon idéal pour l'avenir serait que TREMPLIN Handicap n'ait plus lieu d'exister. Cela voudrait dire que la question du handicap est prise en compte par toutes les parties prenantes, et qu'elles travaillent en symbiose.

Au vu des dernières innovations pédagogiques en université, certains tabous sont levés. Le handicap ne doit plus être vu comme un frein à l'épanouissement académique et à l'insertion professionnelle. Mais au-delà de l'intégration, un défi de la Conférence Nationale du Handicap reste entier : le maintien dans l'emploi des salariés handicapés sera-t-il assuré ?

Jean Baptiste Najman

SOURCES : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> • <http://www.tremplin-handicap.fr/> • <https://www.univ-lille3.fr/>
<http://www.u-cergy.fr> • <http://www.social-sante.gouv.fr>